

Salon de toilettage

Chez Puppy Charlie enr.
Technicienne diplômée

• Tonte et toilettage complet
• Pension chiens et chats (vaccins obligatoires)

1399, Mont-Plaisant, Prévost (450) 224-7820 Courriel: maline@qc.aira.com

11 ans déjà!

Joyeux Noël

Hôpital Vétérinaire Prévost

Dr Simon Lachance m.v.
Dr Michael Palmer m.v.

Pour un service professionnel dans une ambiance chaleureuse

2906, Boul. Curé-Labelle à Prévost
Tél.: 450 224-4460 Téléc.: 450 224-4376 www.hopitalveterinaire.com



Expression libre

Pourquoi défendre une plaie sociale ?

Marc-André Morin, Prévost

Chère Madame Papineau,

J'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines, de lire un article dans l'Écho du Nord. Vous y prenez la défense de l'industrie du vidéopoker. Comme des milliers de citoyens, j'ai été grandement déçu de votre position. On voit d'ailleurs, dans un sondage de l'Écho du Nord paru le 1er décembre que 5 intervenants sur 6 considéraient le vidéopoker comme un fléau.

Je trouve vos arguments pour la défense de cette plaie sociale bien minces et bien abstraits. Vous parlez de gens qui dépensent 10 \$ dans une machine à sous et retournent à leurs activités, comme si de rien n'était; vous parlez d'enfants qui seraient exposés aux jeux vidéo dans les salles de quilles... Moi je veux vous parler de cas concrets, qui existent vraiment.

La mère de famille qui vit seule avec ses enfants. Je peux vous

montrer où elle habite, sauf qu'il faut faire vite, car ils doivent déménager : la maison est à vendre. Son mari est un joueur compulsif. Un employé modèle, congédié après plusieurs années de loyaux services pour avoir pigé dans la petite caisse... Et des enfants qui vont à l'école mal habillés, le ventre creux.

Votre argument de lutte contre le crime organisé, ne tient pas non plus. À ce compte le gouvernement devrait prendre le contrôle de la prostitution et de la drogue. Quand le crime organisé s'occupait du jeu compulsif, il n'y avait que quelques machines dissimulées ici et là. Les propriétaires des machines étaient discrets, ils ne voulaient pas faire de vagues et exerçaient un certain contrôle sur la clientèle.

Depuis la légalisation de ce fléau, on trouve de ces machines par dizaines, presque partout. Si vous cherchez bien, vous avez

sûrement parmi vos connaissances quelqu'un qui a vécu ou qui vit un problème de jeu compulsif. Malheureusement, tout le monde en connaît. C'est à eux et à leur famille que vous devriez penser et non à ceux qui tirent avantage de ce problème social. Avez-vous remarqué, Madame Papineau, qu'à Saint-Jérôme, il y a presque autant de prêteurs sur gage que de dépanneurs? Y aurait-il un lien?

En passant, pour une députée d'opposition, il y a ces temps-ci, des choses assez importantes à surveiller: les partenariats publics privés, le projet de Loi 62, les coupures dans le système de prêts et bourses aux étudiants, ou, plus près de chez nous le méga dépôt de Sainte-Sophie. Vous pourriez nous aider pour le Parc des Falaises... Nous avons une pétition avec des centaines et des centaines de signatures.

Les belles histoires des falaises d'en haut

Marc-André Morin

En 2002, les membres du Comité consultatif en environnement de Prévost, le CCE, dans le cadre de leur mandat, évaluaient les besoins de protection des sites les plus sensibles du territoire. Très rapidement, les membres du Comité réaliseront que le territoire des falaises et ses alentours avait besoin de protection et qu'il devait devenir un parc ou une réserve.

On constate au même moment qu'un organisme régional doit être créé, car les territoires à protéger font partie de trois municipalités et de deux MRC. Le Comité régional pour la protection des falaises (CRPF) est créé.

L'implication du Centre de réhabilitation aviaire des Laurentides (CRAL) et de son président a permis d'établir l'importance des falaises comme habitat faunique. Un fait qui sera plus tard confirmé par une étude de la FAPACQ, Société de la faune et des parcs du Québec, qui classera le site comme habitat faunique exceptionnel. Il est rapidement établi, que les falaises font partie d'un ensemble important dont la dimension considérable constitue un atout pour un habitat de grand mammifère, tel que les

ours, les chevreuils et les orignaux. De plus, des dizaines de milliers de personnes fréquentent le site pour s'y livrer à des activités de plein air, tel que randonnée pédestre, vélo de montagne, ski, raquette, et cela, depuis plusieurs années. La piste de ski de fond tracée par le célèbre Jack Rabbit fêterait cette année son centième anniversaire. Assez rapidement le CRPF a recueilli des appuis de partenaires importants comme *Conservation Nature* qui s'engageait déjà à fournir un pourcentage important des fonds nécessaires à l'acquisition des terrains.

Le Comité tenta alors d'entrer en contact avec la Corporation ERS, propriétaire des terrains où la majeure partie des falaises sont situées. En plus de manifester son intérêt pour la protection du site,

en offrant de faire l'acquisition des terrains à leur juste valeur marchande, le CRPF proposa la possibilité d'intégrer au projet, certaines activités du Centre de jeunesse, en incluant un volet d'intégration sociale et d'éducation pour les jeunes résidents du Centre. Cette proposition semblait bien s'inscrire dans le mandat de la Corporation ERS qui est voué au bien-être de la jeunesse.

Le dossier progresse, le projet a déjà recueilli l'appui des municipalités de Saint-Hippolyte et de Prévost qui toutes deux, en plus de fournir une caution morale au projet, ont fourni une aide financière stratégique pour le démarrage du CRPF. Du côté de Piedmont,

l'accueil est plutôt froid et ne se réchauffera jamais vraiment. Il semble que la municipalité de Piedmont avait déjà des plans pour le développement d'une partie importante de ce territoire. Selon eux les parties sensibles du territoire étaient déjà zonées vertes et étaient protégées par les règlements de la MRC et leur propre règlement de zonage.

Le projet initial semblait plutôt ambitieux et même téméraire aux yeux de certains. Il prévoyait protéger le maximum de territoire dans une zone délimitée de 16 km². Les membres du Comité prirent cette position prenant pour acquis que certains compromis devaient être faits et que sans doute, certaines négociations réductrices auraient lieu. Pour être viable, l'habitat faunique devait conserver une certaine dimension et d'un point de vue récréotouristique, protéger les sentiers qui traversent le secteur.

Dès les premiers contacts, le ministre Mulcair montre un grand intérêt pour le projet et témoigne de son engagement sincère à sauvegarder ce patrimoine important. Au printemps dernier, devant l'urgence de la situation; suite notamment à des changements de zona-

ge, à des travaux forestiers et à de nombreuses transactions immobilières dans le secteur, le ministre Mulcair décide, conformément à l'article 19 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, de protéger les falaises et les terres qui l'entourent, soit le secteur qui avait été classé habitat faunique exceptionnel par la FAPAQ.

La corporation ERS répondra à l'action du ministre par une poursuite en cour Supérieure alléguant que l'application de l'article 19 lui porte préjudice, comme en a fait mention le journal de Prévost dans son édition d'octobre. Cette poursuite a eu pour effet d'arrêter tout développement du projet.

Nous apprenions la semaine dernière, dans le journal La Vallée, que «le ministre de l'Environnement du Québec aurait retiré la directive de protection qu'il avait émise à l'endroit de la propriété de la corporation ERS». Suite à des vérifications auprès du bureau du ministre et du directeur du patrimoine, M. Gaudreau, il n'en serait rien, l'article 19 s'appliquerait toujours, comme vous pourrez le constater dans l'article de M. Clément Cardin à la page 3 de ce journal.



Photo: Michel Fortier